



PEIP'INFOS



CARPE DIEM (Profites de ce jour)

Pour ce dernier bulletin de l'année 2011 j'aurai pu vous parler des politiques de rigueur qui sont mises en œuvre et impactent le fonctionnement de nos communes.

J'aurai pu écrire quelques lignes sur la réforme territoriale, ses avancées, ses incertitudes.

Je pourrai évoquer les prochaines élections, leur lot de promesses en tout genre, qui n'engage que leurs auteurs.

Et puis je me suis rappelé que vous alliez recevoir ce bulletin quelques jours avant les fêtes de fin d'année.

J'ai pensé qu'il serait toujours temps de parler des choses graves plus tard; que pour vous, comme pour moi, l'heure serait plus aux réjouissances familiales, aux joies simples, au bonheur partagé.

Alors chers peipinoises et peipinois que ces fêtes vous soient douces, que vos enfants soient gâtés, que vos réveillons à venir soient joyeux.

C'est tout ce que le Conseil Municipal, le personnel communal et moi même pouvons vous souhaiter tout en espérant vous voir nombreux à la cérémonie des vœux le mardi 10 janvier.

Joyeux Noël à tous

Le Maire

Pierre Veyan

**Le Maire,
Le Conseil Municipal,
et le Personnel Communal
auront plaisir à présenter leurs vœux
pour l'année 2012**

**Le mardi 10 janvier à 18H15
A la maison pour tous**



Le débroussaillage, une obligation qui vous concerne.

Le débroussaillage n'est pas seulement une obligation mais est également un des rares moyens préventifs afin d'éviter des dégâts importants lors des incendies. Et évidemment, lorsque le feu se déclare, il est à ce moment trop tard pour réagir...

La mairie de Peipin va mettre en place un plan d'action par rapport à ses propres terrains. Elle procédera aux débroussaillages nécessaires dans le cadre de ses obligations légales. Mais les particuliers ont également des obligations de débroussaillage.

Cette obligation concerne les propriétés situées dans les bois ou éloignées à moins de 200 mètres des lisières. Le débroussaillage doit être réalisé de façon continue sans tenir compte des limites de votre propriété: aux abords des constructions sur une profondeur de 50 mètres, de part et d'autre des chemins d'accès aux bâtiments sur une largeur de 10 m.

C'est au propriétaire du bâtiment de le mettre en sécurité et de prendre en charge les travaux y compris sur les propriétés voisines. Les règles de courtoisie et de bon voisinage sont de rigueur pour effectuer un débroussaillage chez votre voisin. Après l'avoir informé de l'obligation faite par la loi et lui avoir expliqué la nature des travaux, vous devez lui demander l'autorisation. En cas de refus, vous en informerez la mairie qui prendra les dispositions prévues par la loi.

La mairie vous accompagnera dans sa mission d'information que nous intensifions sur notre site internet (www.peipin.fr/?page_id=323) mais également dans ces pages et lors de réunions d'information. Le but avoué est qu'en été 2013, l'ensemble du territoire de la commune (propriétés communales et propriétés des particuliers) soit en adéquation avec les obligations légales.

Pour en savoir plus : <http://www.ofme.org/>



En noir, votre bâtiment, en vert votre propriété, et en orange la zone circulaire d'un rayon de 50 mètres à débroussailler. Si cette zone dépasse votre propriété comme dans le deuxième dessin, vous êtes néanmoins dans l'obligation d'effectuer le débroussaillage.

La Taxe d'Aménagement

Suite à la réforme de la loi de finances du 29 Décembre 2010, une taxe d'Aménagement a été instaurée. A compter, du 1er Mars 2012, cette Taxe d'Aménagement se substituera à la Taxe Locale d'Équipement (TLE), la Taxe Départementale des Espaces Naturels et Sensibles (TDENS), la Taxe Départementale pour le financement des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (TDCAUE) et le Programme d'Aménagement d'Ensemble (PAE).

Actuellement les taux pratiqués sont de 2% pour la TLE encaissée par la Commune et de 1% pour la TDENS encaissée par le Conseil Général. Compte tenu des modifications des bases de calculs, le Conseil Municipal vient de délibérer pour un taux de 3% pour la Taxe d'Aménagement, encaissée par la Commune. Ce taux sera revu à la hausse d'ici le 1er Janvier 2015, date à laquelle, la Taxe d'Aménagement englobera obligatoirement la Participation pour Raccordement à l'Égout (PRE) et la Participation pour Voirie et Réseaux (PVR).

Rappelons que cette taxe est calculée une seule fois lors de la construction et reste payable en 2 échéances pour un montant supérieur à 1500€

Devoir de mémoire

Le 11 novembre 1918, après 4 longues années de conflit, se terminait enfin la "grande" guerre. Ces événements qui ont marqué notre histoire, peuvent et doivent aussi nous servir de leçon pour l'avenir. Encore faut-il qu'au fil des années, ils ne tombent pas dans l'oubli.

C'est pourquoi les Peipinois et les élèves du groupe scolaire ont répondu en nombre à l'invitation de la municipalité pour commémorer le 93ème anniversaire de l'armistice de 1918 devant le monument aux morts.

La cérémonie a été présidée par Mr le Maire, Pierre Veyan. Après l'appel aux morts de la commune, une minute de silence a été observée en leur mémoire. Avant de se séparer, les participants ont partagé le verre de l'amitié, offert par la municipalité au Clos de Fanny.

Affichage et TLPE

L'Etat a mis en place sur la base de l'article 171 de la loi n°2008-776 du 4 Août 2008, relative à la modernisation de l'économie, une Taxe Locale sur la Publicité Extérieure (TLPE) perçue par les collectivités.

Cette loi réforme les taxes locales antérieures, qui frappaient les affiches, réclames et enseignes lumineuses, taxe sur les emplacements publicitaires fixes et taxe sur les véhicules publicitaires. Elle est applicable depuis le 1er Janvier 2009.

Par délibération en date du 8 Février 2010, le Conseil Municipal accepte le principe de la mise en œuvre de la TLPE et de confier une mission d'aide à la réglementation sur l'affichage publicitaire pour la Commune.

Par délibération du 30 Juin 2010, le Conseil Municipal officialise cette TLPE, sans application de majoration, minoration ou exonération, en regard de la circulaire ministérielle.

Les services communaux en collaboration avec l'Association Paysages de France ont donc

dressé un état des lieux des publicités, enseignes et pré-enseignes présentes sur la commune.

Une première démarche, non finalisée à ce jour, a été d'informer un grand nombre de pétitionnaires sur l'état de leurs dispositifs au regard du Code de l'Environnement. Il est en effet du devoir du Maire de préserver le cadre de vie des administrés en faisant appliquer la réglementation générale en attendant la finalisation d'un Règlement Local de Publicité (RLP). Ainsi, des dispositifs concernant des magasins fermés ou en dehors de la commune et posés illégalement ont été supprimés. Cette initiative va se poursuivre courant 2012.

La loi Grenelle II de l'environnement a prévu une refonte générale de la procédure applicable à la mise en place du RLP et du Code de l'Environnement. Un décret va être publié.

Au 1er Janvier 2011, la Commune comptait près de 80 commerces, représentant plus de 2000m² d'affichage. L'application du Code de l'Environnement et l'instauration de la TLPE ont

permis une régularisation de ces pratiques. Nous dénombrons actuellement 1500m² taxables.

Plus d'une trentaine de commerçants n'excédant pas 7m² de surface totale, ne sont pas taxables, cinq commerces enregistrent plus de 50m² de surface d'affichage. Les autres disposent d'une superficie moyenne de 18 à 25m².

Une partie des recettes perçues servira à mettre en place le Règlement Local de Publicité ainsi que les supports de pré enseignes qui seront mis à disposition des commerçants et sur lesquels la Commune travaille actuellement.

Le Grenelle II souhaite manifestement en finir avec une « pollution visuelle » de la publicité extérieure, mais la solution ne peut pas être que juridique, répressive ou économique. Il convient de trouver un juste équilibre entre rareté publicitaire, valorisation du domaine public, sanctuarisation esthétique et développement économique et cela en partenariat avec l'ensemble des personnes concernées.



Un écoprojet qui traduit la volonté de notre commune pour la préservation de notre environnement visuel

Ô Bien Être



L'association Ô BIEN ÊTRE propose ses cours de gym bien-être à Peipin, salle de réunion - 1er étage (à côté de la mairie) les mardis de 18H à 19H.

Au programme : de la détente par des exercices simples, ludiques, adaptés à chacun, permettant de se poser, de se retrouver soi même et de ressentir les expressions du corps à travers les mouvements d'étirement, d'assouplissement et de respiration consciente et enfin, de lâcher-prise lors de la relaxation guidée...

Le tout dans la bonne humeur !

Contact : 06 07 74 72 98 et 06 23 48 24 88

Peipin Folk

L'association Peipin Folk organise traditionnellement en janvier-février un Fest-Noz (bal breton). Cette année encore nous vous proposons cette manifestation, délocalisée exceptionnellement à L'Escale, le samedi 21 janvier 2012.

Les détails du programme:

- de 15h à 18h , stage de danses bretonnes animé par Léandre Perini, professeur agréé de la fédération Kendal'ch (accueil à partir de 14h30)
- à 21h, Fest-Noz avec les groupes TOR BIHAN et Air de Jeux. Ouverture des portes à 20h30. Buvette, crêpes, cidre.

Où: salle de la Maison des Associations et de la Culture à L'Escale.

Plus d'infos: www.torbihan.fr et peipinfolk@yahoo.fr

Le club de l'Âge d'Or

Après une très agréable et sympathique sortie au Grau du Roi avec nos amis du club de l'Escale et une escapade gourmande sur le thème de la bouillabaisse notre club poursuit ses aventures conviviales et amicales.

À l'heure où vous lirez ces lignes, nous serons en plein repas de Noël organisé le 15 décembre et nous projetons de nouvelles émotions lors de notre grand loto ouvert à tous le dimanche 15 janvier 2012, nous vous espérons nombreux.

Si vous voulez nous rejoindre pour passer de bons moments n'hésitez surtout pas, nous nous ferons un plaisir de vous accueillir.

Contact:

Viviane Chabrier 04 92 62 46 73

Josiane Ricard 04 92 62 49 36.

Vous participez à des activités sur Peipin ou vous détenez des anciennes photos de notre village, vous voulez nous les faire partager, n'hésitez pas à nous les faire parvenir en mairie. Nous en prendrons grand soin avant de vous les retourner. Ces clichés et ces témoignages, partie de notre mémoire, feront la joie de nos lecteurs, petits et grands.

L'équipe du Peip'Infos



L'image, vecteur de mémoire pour les générations futures

Les rendez-vous de l'UTL

Au grand Champ de Peipin

Samedi 7 janvier : Dictée de l'Épiphanie.

Nouvel auteur, nouveau style et donc nouvelle dictée... Nous aurons la surprise ! Petits et grands pourront participer à cet événement, il y aura même des récompenses!

Samedi 14 janvier : Atelier de Sophrologie

La sophrologie-Zen permet d'aller à l'intérieur de nous-même, elle nous aide à développer une conscience, libère notre sagesse intérieure... Prévoir un tapis de sol, plaid ou couverture.

Mardi 17 janvier : Conférence d'Histoire « La Roumanie ». Les églises aux fresques extérieures, sont la manifestation d'un mouvement culturel étonnant des XVe-XIVe s. Animée par Guillaume DURAND enseignant d'histoire.

Samedi 21 janvier : Atelier découverte du Natha Yoga. Pratique de Hatha Yoga, combinaison de postures, de technique de respiration, de concentration et de relaxation pour mieux connaître les fonctionnements et maîtriser les agitations physiques.

Tarifs : adhérents: 2€ par séance, non adhérents: 3€

Horaires et Contact:
Mireille Sicard
04 92 62 60 59

Jeu de Tarot - Scrabble

Venez nous rejoindre à Peipin, tous les lundis à 14H: TAROT et tous les mercredis à 14H: SCRABBLE à la Maison pour Tous. (Près de la Poste)

Contact:

Jeannine PISSON 04 92 62 43 79

L'USCAP en action



L'activité du club a repris en septembre avec 9 équipes de tous âges : séniors, Corpo, Féminines, U12/U13, U10/U11, U8/U9 et U6/U7. Le club compte plus d'une centaine de licenciés dont la moitié sont des enfants de 5 à 12 ans.

L'ensemble des licenciés ont assisté à la remise du diplôme « Ecole de foot FFF » accompagné de la dotation Nike (30 ballons + 30 chasubles + tee-shirts pour les éducateurs). Nous cherchons toujours à recruter des enfants des années 1999 et 2000 ainsi que des féminines.

Vous pouvez consulter tous les événements du club sur sa nouvelle page Facebook : USCAP Football Peipin Aubignosc & Châteauneuf

Matchs à venir, photos :

Site du club : uscap.footeo.com



Appel au don

Pour le service animation de L'Oustaou de Lure, nous avons besoin de matériel d'activités manuelles: petit matériel de bricolage, papiers cadeaux, boîtes d'œufs en carton, grandes boîtes de chocolats vides bien sûr, déco de Noël, aiguilles à tricoter, laines et tissus...

Vous pouvez prendre contact avec Melinda au 04 92 61 62 10.

L'Oustaou de Lure

L'inauguration de la résidence L'Oustaou de Lure, établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes, a eu lieu le 21 octobre 2011.



A cette occasion étaient présents Jean-Louis Bianco, président du conseil général des Alpes-de-Haute-Provence, François Ambroggiani préfet de Forcalquier, Pierre Veyan, maire de Peipin, Dominique Deroubaix, directeur général de l'Agence Régionale de la Santé PACA, Dominique Monneron, directeur général de la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité et Bernard Oliver, président E.S.H. Famille & Provence.

La cérémonie inaugurale haute en couleur et en musique, a été suivie d'un cocktail rythmé par des danses provençales.

La résidence a ouvert ses portes le 1er juin 2011. Située à Peipin et à proximité de l'A51, elle est construite dans un cadre agréable et dispose d'un jardin de senteurs de 4000 m², parsemé d'arbres fruitiers. La maîtrise d'ouvrage a été assurée par Famille et Provence, propriétaire de la résidence. Elle est gérée par la Fondation Caisses d'Épargne pour la solidarité.



Une inauguration sous le signe de la convivialité

L'établissement qui s'inscrit dans une démarche de développement durable, le bâtiment étant équipé des dernières technologies qui induisent une performance énergétique optimisée, propose 80 places d'accueil en séjour permanent, dont 14 dédiées aux personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées. Tous les résidents bénéficient d'une chambre individuelle d'une surface de 22 à 25 m², équipée d'une salle de bains conçue pour accueillir tout type de handicap. Les chambres des étages sont munies d'un balcon accessible et protégé. La résidence est également habilitée à recevoir 10 personnes bénéficiaires de l'aide sociale.

Garantie de soins et qualité de l'accompagnement

Une équipe pluridisciplinaire d'une cinquantaine de salariés – dont un médecin coordonnateur, une infirmière coordinatrice, une infirmière, des aides-soignantes, des aides médico-psychologiques, des agents de service hôtelier, une gouvernante, un ouvrier d'entretien, une assistante de direction, une psychologue, une animatrice – accompagne et soigne les personnes accueillies.

De nombreux espaces communs sont conçus de manière à ce que les personnes âgées accueillies puissent se rencontrer et participer aux animations qui leur sont proposées par une animatrice professionnelle : jeux, gymnastique douce, atelier mémoire, cuisine, rencontres intergénérationnelles avec les jeunes écoliers, chant...

Un accompagnement adapté est également prévu pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer ou de pathologies apparentées. L'unité qui leur est réservée dispose notamment d'une cuisine thérapeutique et d'un jardin des senteurs sécurisé.

Le périmètre de l'établissement est lui aussi sécurisé jour et nuit par des portails et les personnes accueillies disposent d'un appel malade garantissant une rapidité d'intervention et leur assurant une plus grande sérénité.

Contact:

Rachel Borel

Directrice de la résidence

Montée des oliviers – 04200 Peipin

Tél. : 04 92 61 62 10

Le Trophée des Lavandes



Depuis 4 ans maintenant, "Les amis de la Danse", association peipinoise nous offrent au palais des congrès à Digne un spectacle de danse enchanteur LE TROPHEE DES LAVANDES Compétition de danse sportive qui accueillait en plus cette année la coupe de France donc les meilleurs danseurs de l'hexagone.

Je vous laisse imaginer le niveau de la compétition.

On s'y habitue pensez vous ! Non car chaque fois la magie opère, on entre dans un autre monde et on est emporté.

Il y a comme toujours le plaisir des yeux avec les costumes queue de pie, les paillettes, les robes à frou frou ou pour les danses plus dynamiques les jupes fendues et les chemises ouvertes. Mais il y a surtout le plaisir d'admirer les couples qui enchaînent avec grâce et légèreté les danses standard : valse anglaise, tango, valse viennoise, slow fox trot, quick step ou avec plus de vitalité les danses latines cha-cha-cha, samba, paso doble, live.

Un véritable enchantement pour les passionnés de danse mais surtout une superbe performance. Combien d'heures de travail se cachent derrière cette élégance et cette perfection?

Ce samedi 22 Octobre 2011, la soirée s'est terminée par une superbe prestation de Dario et Karen vices champions de France qui nous ont offert un moment de pur bonheur. Cette fois encore, merci aux "amis de la danse" et à leurs animateurs Nicole et Philippe Imbert qui s'entraînent rappelons-le pour le championnat de France.



A vos agendas, citoyens!!!

La Fête du Printemps

un événement à ne pas manquer
A Peipin, le samedi 17 mars 2012
A suivre sur www.peipin.fr

Le B.A.F.A. C'est quoi?

C'est un brevet qui permet d'exercer des fonctions d'animateur au sein de structures associatives, centres de loisirs, etc. Devenir animateur, c'est non seulement pouvoir partager des expériences et des passions lors d'activités de loisirs mais c'est aussi un tremplin idéal vers une première expérience professionnelle: Apprendre à travailler en équipe, s'ouvrir aux autres, communiquer et créer, cultiver son sens du jeu et de l'animation.

La Fédération Départementale des Foyers Ruraux organise ce brevet qui s'obtient en trois étapes : une formation théorique axée sur les bases de l'animation, un stage pratique et enfin une dernière session théorique dite d'approfondissement.

La Fédération des Foyers Ruraux organise en 2012 :

STAGES THEORIQUES

Samedi 25 février au samedi 3 mars 2012 Externat à Sisteron

Samedi 21 au samedi 28 Avril 2012 Externat à Gap (Possibilité de logement sur place)

Samedi 27 octobre au samedi 3 novembre 2012 Externat à Ste Tulle (Possibilité de logement sur place)

STAGE D'APPROFONDISSEMENT

« Option Multi-Activités »

Lundi 29 octobre au samedi 3 novembre 2012 Internat à Ste Tulle

Contact :

FDFR 04
Le grand champ
04200 PEIPIN
04 92 62 67 71
www.fdfdr04.fr



Mémoires d'un ancien facteur

Les personnes vivant anciennement à Peipin se souviendront de cette entrée de l'ancienne poste. L'enseigne est une véritable relique car l'inscription "Peipin BA" n'est plus qu'un lointain souvenir.

Depuis longtemps, les "Basses Alpes" sont devenues Alpes de Haute Provence. Dans les années 1960-70, la distribution du courrier s'effectuait à vélo. Et l'hiver aux Bons enfants bavant un mistral glacé, il fallait un fameux coup de pédale.

Sourions un peu.

Le facteur présentant ses calendriers en fin d'année sonne à la porte d'un appartement

Le propriétaire qui est dans son bain, s'écrie : "Qu'est ce que c'est?"

Le facteur : "C'est pour les étrennes, Monsieur"

Le propriétaire: "Ha bon, glissez-les sous la porte, merci!"

André (texte et photo).

Un village en plein expansion qui a su conserver ses racines



En 10 ans, notre village a enrichi son offre de services en direction de ses administrés avec l'émergence du city stade, du skate parc, du bâtiment socio-culturel Le Grand Champ et de l'EHPAD L'Oustau de Lure, présents sur le cliché de 2011.

Vu en plongée depuis la route d'Aubignosc, le village de Peipin nous offre tous ses charmes sous le soleil provençal.....

Peipin d'hier comme Peipin d'aujourd'hui ,10 ans les séparent et pourtant le plaisir d'y vivre est inégalable!! On dirait le sud...



Le saviez-vous?

Le Grand Champ abrite notamment les locaux de la bibliothèque, la ludothèque, l'espace jeunesse, l'espace ERIC , une ludothèque mobile et la Fédération des Foyers Ruraux surtout connue pour son action Université du Temps Libre.